



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par les projets de règlement suivant :

- Règlement 26-433 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
- Règlement 26-434 amendant le règlement de zonage no. 20-366
- Règlement 26-435 amendant le règlement sur les permis et certificats no. 20-369

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2026, le conseil municipal a adopté les projets de règlements précédents.

Avis est par la présente donné **qu'une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements aura lieu le lundi 23 mars 2026 à 19h00, à la salle du conseil municipal située au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre.**

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu des projets de règlements ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlements.

Ces projets de règlements contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et peut être consultés à l'Hôtel de Ville, situé au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Toute personne peut également soumettre ses commentaires ou questions par courriel à l'adresse [dg@saint-alexandre.ca](mailto:dg@saint-alexandre.ca)

Avis public donné à Saint-Alexandre  
Le 3 mars 2026

**Marc-Antoine Lefebvre,**  
Directeur général et greffier-trésorier